







# P550 - FICHE DE SÉCURITÉ TRAITEMENT DIESEL

# 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit: P550

Type de produit: Substance complexe pour la maintenance des moteurs Diesel

Société: PROTEACTIVE CARAIBES

Immeuble SPEEDY - Carrefour DUGAZON

**97139 ABYMES** 

Téléphone: 0590 218 888

Télécopie: 0590 218 835

E-mail: direction@proteactive-caraibes.com

Numéro EU Non applicable pour un mélange

Date de préparation / de révision: 16 FEVRIER 2009

Téléphone d'urgence Europe: 0590 218 888

Numéro de FDS: 771.03

# - 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

# Symboles et descriptions





# ▶ Information concernant les dangers particuliers pour l'humain et l'environnement

### Phrases R

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau	
R43	Peut entraîner une sensibilisation en contact avec la peau	
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion	
R67	L'inhalation de vapeur peut provoquer somnolence et vertiges. La classification est faite selon les toutes dernières listes de l'Union Européenne.	

# 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

# ▶ Composants dangereux

Composants	Pourcentage	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Numéro EU
Petroleum naphta	25 - 60 %	N Xn	R 51/53 - 65 - 66 - 67	265-198-5
2-Ethylhexyl nitrate	5 - 15 %	N Xn	R 20 - 44 - 51/53 - 65	248-363-6
3,3'-Methylenebis (5- methyloxazolidine)	3-8%	С	R 21/22 - 34 - 52	266-235-8
Distillates (Petroleum) Hydrotreated Light	2.5 - 15%	Xn	R 65 - 66	265-149-8
2-Ethylhexanol	2.5 - 10 %	Xi	R 36 / 38	203-234-3
Hydroxyethylated aminoethylamide	0,8 - 1,2 %	С	R34-43 -52/53	Polymère

# 4 – PREMIERS SECOURS

### ▶ Information Générale

Retirer immédiatement les vêtements souillés par le produit.

Des symptômes peuvent apparaître après plusieurs heures, une observation médicale est recommandée durant les 48 heures.

suivants l'incident.

### ▶ Suite à une inhalation

Fournir de l'air frais et pour plus de sécurité consulter un médecin.

En cas d'inconscience, placer la personne sur le côté pour la transporter

## ▶ Suite à un contact avec la peau

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon et rincer abondamment Rincer immédiatement avec de l'eau

# ▶ Suite à un contact avec les yeux

Rincer les yeux ouverts avec de l'eau courante pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin.

# ▶ Si le produit est avalé

Consulter immédiatement un médecin.

Boire beaucoup d'eau et respirer de l'air frais.

# Information pour le médecin

Traitement en cas d'ingestion ou de vomissement: Danger si pénétration dans les poumons.

## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE –

# ▶ Moyens d'extinction:

Appropriés: Dioxyde de Carbone, poudre, mousse

Déconseillés: Jet d'eau à gros volume

▶ Dangers particuliers provoqués par la substance, ses produits de combustion ou ses gaz résiduels

La formation de gaz toxiques est possible durant un incendie

▶ Equipement de protection:

Masque de protection respiratoire autonome en atmosphère confinée Porter un vêtement de protection complet

# — 6 – MESURES CONTRE LA DISPERSION ACCIDENTELLE —

### Précautions individuelles

Porter des équipements de protection. Eloigner les personnes non protégées.

# ▶ Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou un cours d'eau.

Informer les autorités concernées en cas de pénétration du produit dans les égouts ou un cours d'eau. Ne pas laisser le produit atteindre les égouts de surface ou les eaux souterraines.

# ▶ Méthode de nettoyage:

Absorber avec des produits absorbants pour liquide tels que sable, sciure de bois, absorbants d'acides ou absorbants universels.

Utiliser des agents neutralisants

Placer les matériaux contaminés selon les dispositions du paragraphe 13

Assurer une ventilation adéquate

Enlever de la surface de l'eau (par aspiration ou effleurement)

### ▶ Informations additionnelles

Voir section 7 pour les informations sur les précautions de manipulation.

Voir section 8 pour les informations sur les équipements personnels de protection. Voir section 13 pour les dispositions d'élimination.

# — 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

### **MANIPULATION:**

Information pour une manipulation sécurisée:

Assurer une bonne ventilation du lieu de travail. Prévenir la formation d'aérosol

▶ Information sur la protection de l'incendie et de l'explosion:

Pas de consigne particulière.

### STOCKAGE:

▶ Condition nécessaire pour la pièce de stockage:

Stocker dans un endroit frais

▶ Information pour le stockage dans un lieu commun de stockage:

Aucune particularité.

▶ Informations complémentaires sur les conditions de stockage:

Conserver les contenants bien fermés.

# 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

▶ Information additionnelle sur la conception technique des installations:

Pas d'information complémentaire, voir paragraphe 7

Composants avec des valeurs limites requérants des dispositions particulières sur le lieu de travail:

Le produit ne contient aucun composant dont la valeur critique mérite d'être surveillée sur le lieu de travail.

# **EQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL:**

Protection générale et mesures hygiéniques:

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition brève et de faible pollution, utiliser un filtre respiratoire.

En cas d'exposition longue ou intensive, utiliser un masque de protection respiratoire autonome.

Protection des mains:

Gants de protection.

Matériaux des gants:

La sélection des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériaux mais aussi des différentes qualités et variétés utilisées par les fabricants. Comme le produit contient plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être calculée par avance et doit être contrôlée avant de s'en servir. Caoutchouc Nitrile, NBR

Gants en PVC

▶ Indice de pénétration des matériaux des gants:

Le temps exact de pénétration des gants doit être trouvé chez le fabricant et il doit en être tenu compte.

▶ Protection des yeux:

Lunettes étanches bien ajustées.

▶ Protection du corps:

Vêtement de travail de protection

# 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# Informations générales

Forme: Liquide

Couleur: Claire

**Odeur:** Caractéristique des pétroles

**Changement de condition:** 

Point de fusion Non défini

Point d'ébullition: Non défini

Point Eclair: 66°C

Température d'allumage: 210°C

**Auto-inflamation:** Le produit n'est pas auto inflammable

**Données sur l'explosion:** Le produit ne présente pas de danger d'explosion

Limites d'explosion:

Inférieure: 0,5 Vol %

Supérieure: 5,5 Vol %

**Tension de vapeur à 20°C:** 2 hPa

Densité: 0,9

Solubilité dans l'eau ou miscibilité dans l'eau: Non miscible ou difficile à mélanger.

# – 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

▶ Décomposition thermique / conditions à éviter:

Pour éviter la décomposition, ne pas surchauffer.

▶ Réactions dangereuses:

Réagis avec de forts agents oxydants.

▶ Produits de décomposition dangereuse:

Pas de produits de décomposition dangereuse connu.

# — 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

# ▶ Toxicité aiguë

# LD/LC50 valeurs significatives pour la classification: 64742-47-8 Distillates (petroleum), hydrotraité léger

Buccal / LD50 / >2000 mg/kg (rat) Dermique / LD50 / >2000 mg/kg (rat)

Nocif: Peut causer des dangers aux poumons si avalé

# ▶ Effet irritant primaire:

**Sur la peau** : Irritant pour la peau **Pour les yeux** : irritant pour les yeux

**Inhalation**: Peut causer une irritation respiratoire étendue.

# — 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# ▶ Information sur l'élimination (persistance et dégradabilité):

Autre information: Le produit est difficilement biodégradable.

# ▶ Effets écotoxiques:

Remarque: Toxique pour les poissons.

# Notes générales:

Danger classe II pour l'eau (normes Allemandes).

Ne pas permettre au produit d'atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts. Ne doit pas atteindre les eaux usagées ou les fosses de drainages non dilué ou non neutralisé.

Dangereux pour l'eau de consommation même en petite quantité.

Toxique aussi pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

# — 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION —

### ▶ Produit:

Ne doit pas être éliminer avec les ordures ménagères Ne pas permettre au produit d'atteindre les eaux usées et les égouts

# ▶ Emballages non nettoyés:

L'élimination doit être effectuée selon les dispositions locales officielles.

# 14 - INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

# Transport terrestre ADR/RID (Traversée de frontière):

Classe ADR/RID: 9

Code Danger (Kemler): 90

Numéro UN: 3082

Groupe d'emballage:

**Etiquette danger:** 9

**Description du produit:**Substance dangereuse pour l'environnement, liquide,

nos (petroleum naphta)

# **Transport Maritime:**

**IMDG:** 

Classe IMDG:

Numéro UN: 3082

**Etiquette:** 9

Groupe d'emballage:

Numéro EMS: F-A, S-F

Polluant Marine: No

**Désignation technique:**Substance dangereuse pour l'environnement, liquide,

nos (petroleum naphta)

# Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO-IATA: 9

Numéro UN / ID: 3082

Etiquette: 9

Groupe d'emballage:

**Désignation technique:**Substance dangereuse pour l'environnement, liquide,

nos (petroleum naphta)

# — 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# ▶ Marquage et étiquetage selon le guide CE:

Le produit est marqué et étiqueté selon les ordonnances et directives de la communauté Européenne sur les produits dangereux .

# ▶ Symboles et indications de dangers:





# **Phrases R:**

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

# **Phrases S:**

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Classe de danger pour l'eau: II

# — 16 – AUTRES INFORMATIONS

Date de rédaction: 18-juin-07 Numéro de version: 771.03

Les informations de cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles sont réputées correctes mais ne sont pas nécessairement exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif.

**PROTEACTIVE CARAIBES** ne pourra pas être considéré comme responsable de dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Pour de plus amples informations, contactez **PROTEACTIVE CARAIBES**.